



14ème législature

Question N° : 898	De M. Éric Ciotti (Union pour un Mouvement Populaire - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique >étrangers	Tête d'analyse >titres de séjour	Analyse > statistiques.
Question publiée au JO le : 17/07/2012 Réponse publiée au JO le : 04/12/2012 page : 7199		

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le ministre de l'intérieur sur le nombre de titres de long séjour délivrés depuis le 15 mai 2012.

Texte de la réponse

L'outil statistique du ministère de l'intérieur qui repose sur l'application informatique AGDREF, utilisée par les préfetures pour suivre les dossiers administratifs des étrangers et pour éditer les titres de séjour ne permet pas de connaître de façon fiable et détaillée le nombre de titres de séjour qui sont effectivement délivrés qu'avec une différence de plusieurs mois. Il permet donc de connaître les chiffres de l'année 2011, mais non le nombre de titres de long séjour délivrés depuis le 15 mai 2012. Ces données seront disponibles à titre provisoire en juillet 2013 et définitivement consolidées en mars 2014.